

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2009

sous la présidence de M. Emile OTTMANN, Maire

Absent excusé : M. Jean-Jacques OTTMANN

Absent : M. Jean-Christophe MEYER

Le procès – verbal de la séance du 30/03/2009 est approuvé à l'unanimité.

1° STATUTS ET CONVENTIONS DU PÉRISCOLAIRE

Le conseil municipal après avoir délibéré approuve et vote à l'unanimité :

- les statuts de l'accueil du périscolaire « Les Lutins du Hohnack » ;
- les conventions :
 - de mise à disposition des locaux ;
 - de financement des travaux d'aménagement des locaux.

2° DON DU CRÉDIT MUTUEL DU BRAND

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte le don du Crédit Mutuel du Brand de Turckheim d'un montant de **600 €** pour l'organisation du repas organisé par la municipalité en 2009 en faveur des personnes âgées de la commune.

3° INDEMNITÉ DE CONSEIL AU PERCEPTEUR

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide d'attribuer à M Carlo SCHWEITZER, Trésorier, le taux maximum de l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982.

L'indemnité est calculée par application du tarif ci-après à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années :

Sur les 7 622.45 premiers euros à raison de 3 ‰
Sur les 22 867.35 euros suivants à raison de 2 ‰
Sur les 30 489.80 euros suivants à raison de 1,50 ‰
Sur les 60 679.61 euros suivants à raison de 1 ‰
Sur les 106 714.31 euros suivants à raison de 0,75 ‰
Sur les 152 499.02 euros suivants à raison de 0,50 ‰
Sur les 228 673.53 euros suivants à raison de 0,25 ‰
Sur toutes les sommes excédant 609 796.07 d'euros à raison de 0,10 ‰

En aucun cas l'indemnité allouée ne peut excéder une fois le traitement brut majoré 150.

4° GROUPEMENT DES EMPLOYEURS FORESTIERS

M. le maire informe le conseil municipal de la réunion du comité syndical du Syndicat Mixte des Employeurs Forestiers et notamment sur la problématique de l'évolution de l'effectif du personnel.

Trois possibilités s'offrent au syndicat :

- ① embauches progressives de nouveaux bûcherons ;
- ② fusion avec un autre syndicat ;
- ③ abandon de l'activité exploitation en régie et diminution des effectifs ;

Pour l'ONF, l'objectif est d'assurer le plein emploi. Quand les bûcherons n'arrivent pas à couvrir les besoins, l'ONF, en relation avec les communes adhérentes, propose le recours à l'entreprise. Le recours à l'entreprise est donc privilégié.

Au vu de ces informations, le conseil municipal après avoir délibéré décide d'adopter la 3^{ème} proposition, par un vote :

POUR : 10

ABSTENTION : 3

de faire appel à une société d'exploitation et de ne pas embaucher de bûcheron supplémentaire.

5° SUBVENTION AU SYNDICAT VITICOLE DE ZIMMERBACH

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide d'octroyer une subvention de 110 € au Syndicat viticole de Zimmerbach.

POINTS DIVERS

▪ FLEURISSEMENT

5 géraniums seront offerts par la commune.

RDV dimanche 17 mai de 9h à 12h sur la place de la mairie.

▪ FETE DE NOEL ENFANT

Le 16 décembre 2009 le SIVOM du Canton de Wintzenheim organise une fête de Noël des enfants des élus et du personnel communal.

▪ CIRCULATION

M. Jean-Claude MAURER, adjoint informe le conseil municipal que M. Guy DAESSLE conseiller général, M. le maire, Messieurs FAUCONNEAU et WEISS (DDE) se sont rendus au carrefour de la RD 417 et du chemin vicinal 10.

Ils ont constaté à quel point est dangereux ce lieu et ont été étonnés de la circulation très importante. Un courrier a été fait au conseiller général appuyé par ailleurs par Monsieur NICOLE maire de Wintzenheim qui a insisté sur la sortie du terrain de football à proximité.

▪ RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL ET COMMISSIONS

Le conseil municipal vote à 6 voix POUR, le nouvel horaire de l'année entière pour toutes les réunions : à savoir à 20 heures.